

La planification écologique attendra, l'économie prime toujours !

Les décrets relatifs aux missions des ministères sont parus. A. Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique, se voit attribuer nucléaire et décarbonation des transports routiers. La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, A. de Montchalin, aura en charge l'essentiel des autres sujets : développement durable, cohésion des territoires, biodiversité, décentralisation, transport, équipement, urbanisme, logement, politique de la ville. Certains dossiers seront gérés en commun et avec la première ministre : une usine à gaz qui ne sera pas des plus écolos !

Un ministère à la main des lobbys

Le ministère de la transition énergétique hérite de deux dossiers à la main de lobby des plus influents contre la transition écologique de la société. Pas de crainte pour le nucléaire, la ministre a déjà sa feuille de route énoncée par le président avec la construction de 6 nouveaux réacteurs. Elle considère que les opposants au nucléaire sont « *des apprentis sorciers qui mettent en danger notre futur* ». Au-delà de la relance du nucléaire sans débat démocratique pour une décision éclairée, le désastre de la construction de l'EPR de Flamanville devrait faire réfléchir sur les plans technique (malfaçons), économique (19 milliards d'€ au lieu de 3 budgetés), social (accidents mortels) et écologique (des milliers de mètres cube de béton et des centaines de tonnes d'acier), sans compte les délais de construction. Le nucléaire dépend de l'uranium, importé à 100% de pays comme le Niger ou le Kazakhstan où son extraction est problématique du point de vue écologique et pour la santé des populations locales. Il y a aussi le risque d'accident grave ou majeur du fait du parc vieillissant, l'accumulation de déchets radioactifs et le projet de leur enfouissement à Bure, ...
On se demande qui sont les apprenties sorcières !

Quelle crédibilité ?

Le ministère de la transition écologique devra éclaircir de nombreuses contradictions notamment sur l'une de ses priorités, la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Ainsi, l'un des axes de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2021-2030) est la préservation des zones humides avec le quatrième plan national en faveur des milieux humides 2022-2026 adopté en mars de cette année. Pourtant, l'État finance à plus de 85 % les projets de méga-bassines de stockage d'eau comme dans le marais poitevin, deuxième zone humide après la Camargue et cela au profit de quelques exploitants de terres agricoles. En plein déficit hydrique, faute de pluie, la première de ces méga-bassines a bénéficié d'une dérogation préfectorale en début d'année pour son remplissage en pompant dans la nappe phréatique (160m³/h pendant 60 jours).

Borne a donné les limites !

La première ministre en charge de la planification écologique en a rappelé les limites dans une interview au journal Le Point : « nous ne ferons pas l'écologie contre l'économie » alors que le problème est bien le modèle économique qui existe depuis des décennies et qui pille les ressources naturelles et exploite les travailleurs et les travailleuses.

Pour l'union syndicale Solidaires, la transformation radicale de nos modes de production, de déplacement, de logement, d'alimentation comme l'ambitionne E. Borne, ne pourra s'amorcer sans remettre en question le modèle capitaliste.

Cela passera par la construction de mobilisations à la hauteur des enjeux pour contraindre le pouvoir politique à mettre en œuvre un autre modèle social, écologique, féministe, débarrassé de toutes les dominations et discriminations.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris, 01 58 39 30 20

